

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 18 octobre 2022 et du conseil d'administration plénier du 20 octobre 2022 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 02 mars 2023 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

### ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi 11MCF0048 - 4472 (n° galaxie) ci-dessous est constitué comme suit :

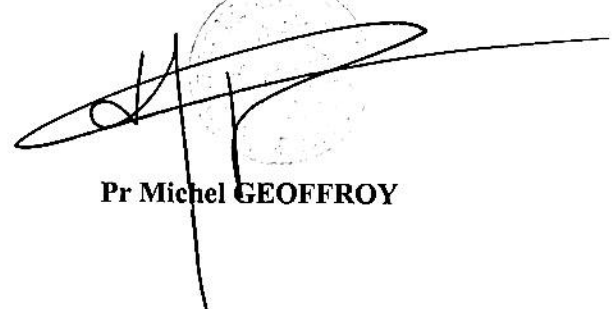
COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
LSH	Emploi de maître de conférences			
	N° 0048			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 11			
	Profil : Etudes culturelles de la Caraïbe anglophone et de l'Amérique du Nord.			
	Nom et prénom	Corps	Section CNU	Etablissement d'origine
COLLEGE A UA	M. Gilbert ELBAZ	PU	11	Université des Antilles
	M. Gerry LETANG	PU	73	
COLLEGE A EXTERIEUR	M. Redouane ABOUDDAHAB	PU	11	Université du Maine
	Mme Anne-Marie PAQUET-DERYS	PU	11	anne-marie.paquet-derys@parislaite.fr
	Mme Dephane LETORT	PU	11	Delphine.Letort@univ-lemans.fr
COLLEGE B UA	Mme Nathalie BOUCHAUT (présidente)	MCF	11	Université des Antilles
	Mme Lucie PRADEL	MCF	11	
	M. Axel ARTHERON (vice-président)	MCF	18	
COLLEGE B EXTERIEUR	Mme Christen BRYSON	MCF	11	Université Sorbonne Nouvelle
	M. Loïc MARIE-MAGDELEINE	MCF	11	Université de Guyane

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le

07 MARS 2023

Le Président de l'Université



Pr Michel GEOFFROY